

---- Message d'origine ----

De : "Cabinet du Maire - Tarnos"

À : "Antoine Robles"

Objet : Conseil Municipal 17/6

Date : 16/06/2011 14:29:37

Suite à votre mail du 11 juin, je vous confirme la tenue du conseil municipal le 17 juin prochain.

Comme vous le savez, ce conseil a fait l'objet d'une convocation par arrêté préfectoral du 30 mai 2011 pour la désignation des grands électeurs aux prochaines Sénatoriales, confirmée par une convocation adressée à tous les membres du conseil le 7 juin.

J'ai pour ma part convoqué le conseil municipal en date du 10 juin 2011 pour tous les autres points à l'ordre du jour, le délai de 5 jours francs étant par conséquent respecté.

Je vous confirme également que **la réorganisation des commissions** est prévue à l'ordre du jour. Il est prévu qu'elles soient désormais composées de 11 membres pour tenir compte de la pluralité des expressions. Deux places sont donc réservées à votre groupe. Je reste en attente de vos propositions pour :

Commission Finances/Intercommunalité

Commission Développement Economique

Commission Urbanisme/Bâtiments

Commission Environnement/Cadre de Vie/Voirie

Commission Enfance/Jeunesse

Commission Education

Commission Sports

Commission Culture

Commission des Affaires Sociales

Nous aurons aussi l'occasion de renouveler certains **organismes et syndicats** pour lesquels je vous ai proposé d'avoir un ou deux représentants pour votre groupe : comité des fêtes (1 représentant), foyer des jeunes travailleurs (1 représentant), commission communale d'accessibilité (1 représentant), ALPI (1 représentant), SYDEC (1 poste de titulaire et 2 postes de suppléants) et SIAEP (2 postes de suppléants).

Enfin, pour certains organismes (commission d'appel d'offres, commission de délégation de services publics, commission consultative des services publics, centre communal d'action sociale), la désignation doit respecter le principe de l'élection à la proportionnelle de l'élection municipale de 2008. Des propositions seront donc formulées lors du conseil municipal en ce sens par la majorité municipale.

Je vous remercie de me faire savoir connaître au plus vite vos propositions.

Jean-Marc LESPADÉ

----- Message d'origine -----

De : Roblès Antoine

Date ven. 17/06/2011 15:05

À : "Cabinet du Maire - Tarnos" <cabinet.maire@ville-tarnos.fr> Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier électronique du 16 juin dernier. Une nouvelle fois nous tenons à vous rappeler que le groupe « Socialistes et Républicains » est un et indivisible (Seuls les élus socialistes peuvent décider du devenir de leur groupe au sein du Conseil Municipal). Il n'appartient en aucune façon au Maire de diviser notre groupe en deux en rejetant 8 élus sur 10 dans l'opposition. Cela ne fait pas partie de ses prérogatives.

Comme nous vous l'avons déjà rappelé dans nos mails précédents, lors de la création de la liste commune pour les élections municipales de mars 2008 « Tarnos Ensemble », il y a eu un accord de mandature PC/PS qui a distribué les sièges et responsabilités au sein de la future majorité municipale. Cet accord négocié se basait sur l'influence de nos deux partis dans les scrutins intermédiaires. Il s'agit donc bien d'un accord entre deux formations politiques.

Aucune de vos deux propositions concernant la répartition des délégués dans les commissions ainsi que la représentation dans les syndicats intercommunaux ne nous convient et ne correspondent pas aux accords de 2008. Quant à la désignation des délégués communautaires, vous n'en parlez toujours pas, nous vous rappelons que nos accords en prévoyaient 3 déjà désignés par notre groupe et que l'on sache aucun d'entre eux n'a démissionné.

Nous vous rappelons encore une fois que vous avez refusé un délégué à l'opposition mais que nous ne sommes pas dans l'opposition, et, que cela vous sied ou non nous faisons toujours partie de la majorité municipale.

Encore une fois il semble bien que votre procédé soit totalement illégal. La liste commune PC/PS ayant obtenu 66 % des suffrages exprimés le conseil municipal est composé d'un groupe majoritaire de 28 élus et 5 élus de l'opposition, tel est le résultat du suffrage universel.

Mr Le Maire, vous ne pouvez pas aujourd'hui, parce que tel est votre bon vouloir, modifier cette représentation au sein du conseil municipal.

Nous réitérons notre demande et vous confirmons notre souhait de laisser les commissions et les syndicats intercommunaux ainsi que les délégués communautaires en l'état car nous ne pouvons nous satisfaire de propositions dans lesquelles vous rejetez unilatéralement nos accords de 2008. Donc nous vous confirmons encore une fois que nous refusons vos deux propositions en bloc.

Avec mes sincères salutations.

Pour le groupe
Antoine Robles